

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ARRONDISSEMENT DE LANGON		COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mercredi 2 Octobre 2024	
NOMBRE DE CONSEILLERS		L'an deux mil vingt-quatre, deux octobre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier LAULAN, Maire.	
Exercice : 19	POUR : 15		
Présents : 11	ABSTENTION : 0		
Pouvoirs : 4	CONTRE : 0		
Absents et/ou excusés : 4	Quorum : 10		

Présents : Didier LAULAN (maire), Martine SAINT-BLANCARD – Alain JUZEAU - Jean-Claude MOTHES - Françoise LANUSSE – Thierry BERTO - Nadège COUSTURES - Frédéric OLAYA – Laurence LAGARDERE - Isabelle LOUVIERS - Anne-Laure VAILLANT

Absents ou excusés : Arnaud OMNES - Jean TAUGERON - Stéphane RIEUCROS-FOREST – Philippe BOUIN

Procurations : Michèle SECHAN représentée par Martine ST BLANCARD

Eric POUTAYS représenté par Alain JUZEAU

Patricia CONSTANS représentée par Jean-Claude MOTHES

Nathalie RACOLIN représentée par Thierry BERTO

Secrétaire de séance : Alain JUZEAU

Date de convocation : 25 septembre 2024

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation et/ou observations du procès-verbal de la réunion précédente,
- 2) **Convention d'Aménagement du Bourg** :
 - Délibération d'autorisation du maire à signer la Convention de sécurisation et d'aménagement d'un espace public pour le quartier de l'église et du Cercle sur les RD 224, 224°3, 15 et 123 ;
 - Présentation du projet d'avenant à la CAB avec redécoupage calendaire des opérations et vote de l'avenant n°1.
- 3) Délibération modificative pour le remboursement au département de la dette RPA.
- 4) Délibération de participation financière au voyage pédagogique à Londres du 20 au 23 janvier 2025 de 4 collégiens habitants de Castets et Castillon.
- 5) Délibération pour l'effacement d'une dette suite à un dossier de surendettement.
- 6) Questions diverses.

M. Le maire demande de rajouter deux points à l'ordre du jour, lesquels sont acceptés par l'assemblée présente :

- Délibération modificative concernant les avenants sur les lots 7 & 8 qui ont été inversés et qu'il est important de régulariser pour finaliser le marché,
- Communauté des Communes du Sud-Gironde : Présentation du rapport d'activités 2023 et vote.

1) APPROBATION ET/OU OBSERVATIONS SUR LE DERNIER PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL :

Le P.-V. de la séance du 5 septembre 2024 est approuvé et signé par les intéressés.

2) CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG :

Présentation des plans d'aménagement et du programme révisé de la CAB :

Ce nouveau calendrier comprend les modifications pour la sécurisation et l'aménagement du quartier de l'église et du Cercle sur les RD 224, 224°3, 15 et 123 qui pourront être réalisés une fois que le parking derrière le Cercle et son accès auront été créés. Il est à noter que les travaux sur le Cercle avancés sur 2025 ne peuvent pas être découpés au niveau de la programmation des subventions, par contre, ils peuvent l'être au montage des budgets tout en suivant la règle départementale des « 18 mois pour commencer les travaux après notification des aides et 3 ans pour les terminer », en sachant qu'il est possible d'obtenir au moins une dérogation face à une problématique éventuelle de ne pas pouvoir réaliser les travaux dans les délais (pour raisons financières et/ou techniques).

Ces modifications doivent faire l'objet d'un avenant à la CAB à voter avant le 4/10 pour être soumis au Conseil Départemental fin Novembre 2024.

La CAB initiale s'étalait sur 4 ans de 2023 à 2026 pour un montant global de **957.169€ HT** de travaux, elle évolue pour un lissage jusqu'en 2027 avec une année de transition en 2024 laquelle a permis de réévaluer les travaux de sécurisation de la place de l'église et de trouver une solution pour le stationnement de celle-ci avec la création d'un parking derrière le Cercle. Ce nouveau découpage de la CAB s'élève à **943.857€ HT** de travaux et ne transforme pas structurellement l'accord financier de départ.

Pour exemple : l'opération n° 1 votée sur un montant HT de travaux à 279.604€ se finalise à 239.745,10€ HT.

OBJET : DEPARTEMENTALES EN AGGLOMERATION TRAVERSANT LA COMMUNE POUR LA SECURISATION ET L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC DANS LE QUARTIER DE L'EGLISE ET DU CERCLE/DEL2024OCT64

M. le maire rappelle que dans le cadre de la Convention d'Aménagement du Bourg – CAB - signée en 2023, il est nécessaire d'établir une convention avec le Département de la Gironde afin de définir les modalités de mise en œuvre de la délégation du Département au profit de la collectivité, des charges d'entretien des ouvrages, aménagements, équipements et réseaux localisés dans l'emprise des routes départementales traversant la commune de Castets et Castillon mais situées en agglomération.

Une première convention a été signée pour les travaux affectés dans la première tranche de la CAB lesquels ont été réalisés sur 2024. Une nouvelle convention doit considérer l'évolution du projet en concernant les routes départementales n° 224, 224°3, 15 et 123 et particulièrement la route Jean-Baptiste de Baudre, la Rue Grossolle et la Route de Langon dans le cadre de la sécurisation et de l'aménagement du quartier de l'église et du Cercle.

Après en avoir entendu M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 15 voix POUR :

- **APPROUVE** le projet de convention de délégation des charges d'entretien des routes départementales 224, 224°3, 15 et 123 concernant les routes Jean-Baptiste de Baudre, de Langon et le rue Grossolle dans le cadre de la sécurisation et de

l'aménagement du quartier de l'église et du Cercle telle que jointe à cette délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer cette convention avec Monsieur le président du Conseil Départemental et d'entreprendre toutes les démarches liées à cette convention.

**OBJET : CAB – CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG : VOTE DE L'AVENANT
N°1/DEL2024OCT65**

Par délibération municipale en date du 20 juillet 2022, la commune de Castets et Castillon a validé la programmation de la Convention d'Aménagement de Bourg – CAB – élaborée en collaboration avec les services départementaux. Des évolutions quant à la nécessité de sécuriser la circulation des véhicules et des piétons, de revoir les propositions de stationnements et reprendre certains aménagements en conséquence, demandent la révision du programme initial.

Par conséquent, M. le maire explique la nécessité de prendre un avenant pour acter ces évolutions et revoir le phasage des travaux sur la période 2023-2027. Il rappelle à l'assemblée délibérante que la procédure est à suivre avec le Conseil Départemental de la Gironde pour la programmation des différentes actions et leurs financements.

Après en avoir entendu M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 15 voix POUR :

- **ACCEPTE** les modalités de l'avenant n°1 de la Convention d'Aménagement de Bourg (CAB) tel que présenté dans le tableau récapitulatif repris en annexe à la présente,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter toutes les aides subventionnables afférentes au programme présenté dans l'avenant n°1 de la CAB,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents utiles à la réaliser des démarches liées à l'ensemble de ce programme.

**3) DELIBERATION MODIFICATIVE POUR LE REMBOURSEMENT AU
DEPARTEMENT DE LA DETTE RPA :**

OBJET : VIREMENT DE CREDITS N°1 SUR BP 2024/DEL2024OCT66

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération, le conseil municipal peut décider de faire des virements de crédits sur l'exercice budgétaire en cours.

Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 15 voix POUR :

DECIDE :

- **De réaliser les virements de crédits suivants**

	Crédits supplémentaires	Réduction de crédits
D F 011 615221		5.000,00 €
D F 67 673	5.000,00 €	

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents utiles en conséquence.

**4) DELIBERATION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU VOYAGE
PEDAGOGIQUE A LONDRES DU 20 AU 23 JANVIER 2025 DE 4
COLLEGIENS HABITANTS DE CASTETS ET CASTILLON :**

OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE AU VOYAGE DU COLLEGE TOULOUSE LAUTREC DE LANGON POUR QUATRE ENFANTS SCOLARISES DE CASTETS ET CASTILLON/DEL2024OCT67

Monsieur le Maire explique la demande faite par le collège Toulouse Lautrec de Langon organisateur d'un séjour pédagogique à Londres du 20 au 23 janvier 2025 et qui recherche des financements. Quatre enfants habitant la commune de Castets et Castillon vont pouvoir participer à ce séjour qui s'élève à 500€ par élève. Le collège demande si la commune accepte d'apporter son concours.

Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 15 voix POUR, **DECIDE :**

- **DE PARTICIPER** au financement du séjour pour les quatre enfants de la commune à hauteur de cinquante euros par enfant,
 - **DE VERSER** depuis le compte budgétaire 65748/Autres personnes de droit privé, le montant total de deux cents euros au titre d'une subvention exceptionnelle d'aide au séjour linguistique organisé par le Collège Toulouse Lautrec de Langon du 20 au 23 janvier 2025,
 - **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents utiles à cette opération.
- 5) **DELIBERATION POUR L'EFFACEMENT D'UNE DETTE SUITE A UN DOSSIER DE SURENDETTEMENT :**

OBJET : EFFACEMENT DE DETTE SUR DOSSIER DE SURENDETTEMENT /DEL2024OCT68

M. le maire explique la demande formulée par le S.G.C. de LA REOLE - BAZAS en date du 22/08/2024 considérant le dossier de surendettement de Mme GURY Sabrina. Conformément à la loi n°2016-1547 du 18/11/2016, la commission de surendettement a décidé d'imposer son rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, et notamment, l'effacement de sa dette municipale de 23,00€ par la collectivité.

M. le maire demande à l'assemblée le traitement de cette dette en créance éteinte.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 15 voix POUR, **DECIDE**

- **D'ETEINDRE** la créance de Mme GURY Sabrina de 23,00€ par l'émission d'un mandat au compte 6542 conformément à la décision de la commission de surendettement qui impose son rétablissement personnel sans liquidation judiciaire,
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le maire de signer les documents nécessaires à cet effet.

6) **POINTS RAJOUTES A L'ORDRE DU JOUR :**

- **MARCHE DE TRAVAUX SUR LES LOCAUX COMMERCIAUX :** Délibération de régularisation des délibérations DEL2024FEV02 et DEL2024MARS14 pour les avenants sur les lots 7 & 8 qui ont été inversés et qu'il est important de régulariser pour finaliser le marché :

OBJET : DELIBERATION DE REGULARISATION DES AVENANTS 1 ET 2 DU LOT 7 SUR LE MARCHE DES LOCAUX COMMERCIAUX/DEL2024OCT69

M. le maire explique que dans le marché des travaux sur les locaux commerciaux, les avenants 1 et 2 du lot 7/VENTILATION/CHAUFFAGE/SANITAIRES attribué à l'entreprise DARRIET ? ont fait l'objet d'une erreur de reprise des montants HT avec une inversion avec les montants du lot 8 attribué à la même entreprise et qu'il est nécessaire de procéder à leur régularisation pour permettre la clôture de toutes les opérations.

Il est donc nécessaire de reprendre les délibérations précédentes DEL 2024FEV02 du 8 février 2024 et DEL2024MARS14 du 18 mars 2024 sur ces deux lots 7 et 8 pour réattribués les montants exacts.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 15 voix POUR,

- **REPRENDRE** les avenants 1 et 2 des lots 7 et 8 attribués à l'entreprise DARRIET afin de les régulariser,
-
- **DE VALIDER** les opérations sur les avenants tels que présentés ci-dessous et tels que joints à la présente :

	Montant Marché initial	Avenant 1 HT	Avenant 1 HT	Total Avenants	Total marché HT
Lot 7/DARRIET	26.883,00	2.606,50	2.092,36	4.698,86	31.581,86
Lot 8/DARRIET	55.087,00	494,00	840,00	1.334,00	56.421,00

- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le maire de signer les documents nécessaires à cet effet.
- COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SUD-GIRONDE : Monsieur le maire présente le rapport d'activités 2023 et le soumet à l'assemblée.

7) QUESTIONS DIVERSES :

- Information sur la situation de la boulangerie,
- Information concernant le commerce VIVAL,
- Réunion programmée pour le jeudi 3/10 à 19h30 avec le directeur du SICTOM concernant la collecte des ordures ménagères (OM),
- Terrain de Male Birade : un des associés au projet est décédé. Le projet de vente est à revoir totalement.
- Frédéric OLAYA devient le référent aux associations.

Fin de séance à 21h15

A Castets et Castillon le 3/10/2024
Le maire, Didier LAULHÉ

